



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Black-Seal, silicone spécial (F)  
Code-Nr. 130511

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées

Adhésifs et scellants monocomposants, durablement élastique

## 2. Identification des dangers

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Produit non soumis à étiquetage selon des Directives européennes.

#### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

#### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

La préparation est considérée non dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE

## 3. Composition/informations sur les composants

### Description

Caoutchouc silicone.

### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
17689-77-9	241-677-4	triacétoxyéthylsilane	< 5	R14; C R34

## 4. Premiers secours

### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.



---

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Appeler immédiatement le médecin.

---

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Agents d'extinction appropriés**

mousse stable aux alcools  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Les précautions individuelles**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**Les méthodes de nettoyage**

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

---

**7. Manipulation et stockage**

**Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Observer les règles générales de protection contre le feu.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Stabilité au stockage**

stable au stockage jusqu'à 12 mois

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Aération et évacuation d'air suffisantes.

### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

### Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm; 480min; 60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

### Protection des yeux

lunettes de protection

### Protection de la peau

vêtement de protection léger

### Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Etat**  
pâteux

**Couleur**  
noir

**Odeur**  
odeur acide

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>pH à la livraison</b>				non déterminé	
<b>Point d'éclair</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité</b>	1 - 1,3 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

### Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone



## 11. Informations toxicologiques

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 2000 mg/kg	rat		

### Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

## 12. Informations écologiques

### Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.			

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 02	emballages en matières plastiques

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

### Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

## 15. Informations réglementaires

### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 4 %  
(composants organiques volatils)



## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 14 Réagit violemment au contact de l'eau.

R 34 Provoque des brûlures.